

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0825 du 22/07/2021

Arrêté du 7 juillet 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES,
CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE
ET NOMINATION A LA HORS CLASSE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, sur un emploi de niveau hors classe et nomination à la hors classe.

Date d'application : 13/09/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION À LA HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE, SUR UN EMPLOI DE NIVEAU HORS CLASSE ET NOMINATION À LA HORS CLASSE



ARRÊTÉ

portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, sur un emploi de niveau hors classe et nomination à la hors classe

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Sur la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier : L'inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, dont le nom suit, est affecté sur un emploi de niveau hors classe et nommé inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, dans les conditions ci-après indiquées :

Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Grade-Echelon		Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Grade-Echelon	
			Date de prise de rang	CRSH				Date de prise de rang	Date d'effet
VINCENT	PATRICK	000002253476	IDIV CN 03 01/02/2020	SARH	SERVICES CENTRAUX BUREAU CL-1C	SARH	SERVICES CENTRAUX BUREAU RH-1B	IDIV HC 01 22/11/2020 13/09/2021	-

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 7 JUILLET 2021
 POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
 L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
 ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
 - soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.
- En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756